

Monsieur Farouk BOULBAHRI
Président
COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES
Tour méditerranée
65 avenue Jules Cantini
13298 MARSEILLE Cedex 20

Objet : Le soutien de la Cpme13

Marseille, le 9 mai 2018

Monsieur le Président,

Je fais suite à notre entrevue en partageant vos inquiétudes relatives aux dispositions du projet de loi PACTE sur le rehaussement des seuils d'audit au niveau de 8 millions d'euros de chiffre d'affaires, 4 millions d'euros de total bilan et 50 salariés. Cette mesure retient toute mon attention et ne manque pas d'inquiéter également le secteur bancaire.

En effet, au-delà des débats corporatistes, j'y vois un aspect dangereux pour la sécurité financière des entreprises pour lesquelles des financements de toutes formes sont accordés. Le rôle du commissaire aux comptes est primordial en matière d'indépendance, d'expertise et d'analyse du système d'information. En effet, son intervention permet aux entreprises de taille modeste de bénéficier d'une revue annuelle du contrôle interne nécessaire, intervention qui ne peut en aucune manière être effectuée par l'expert-comptable.

La certification LEGALE émise ne peut en aucun cas être remplacée par une mission d'audit contractuel, car le degré d'indépendance s'en trouvera affecté. La peur du « gendarme » a toujours permis le respect de la conformité aux lois et règlements.

Sachez que vous pouvez compter sur mon soutien et celui des membres de la Cpme13.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Alain GARGANI
Président